

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1873, chemin de la Montagne

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sandra Martineau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 11-24 article 45 concernant le chenil pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 15 juillet 2025 à compter de 19h30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure vise à implanter un chenil à une distance d'au moins 100 mètres au lieu de 500 mètres des résidences voisines.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 25^{ième} jour du mois de juin de l'année deux-mille-vingt-cinq.



Mme Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et Greffière Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 25^{ième} jour de juin deux-mille-vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^{ième} jour de juin deux-mille-vingt-cinq.



Mme Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et Greffière Trésorière